

## ***Demande de propositions***

# **Flèches jaunes clignotantes : synthèse de la pratique**

***Date d'émission : 28 mars 2024***

***Date limite de soumission des propositions : 22 mai 2024, 13 h 00 (HE)***

### **A. INTRODUCTION**

Plusieurs facteurs compliquent la tâche d'offrir une synchronisation des feux de signalisation sûre et efficace pour tous les usagers, notamment l'utilisation plus fréquente des voies et des sentiers cyclables dans les centres urbains et la priorité accrue accordée à la sécurité des usagers vulnérables de la route. Cela est plus particulièrement vrai pour la gestion des virages non protégés des véhicules automobiles (à droite ou à gauche) qui entrent en conflit avec les mouvements des piétons et des cyclistes. Les outils et les règles dont disposent actuellement les professionnels sont parfois inadéquats pour répondre aux objectifs multiples (et souvent contradictoires) de la signalisation routière.

La flèche jaune clignotante (autorisée aux États-Unis par la Federal Highway Administration et conçue à l'origine pour offrir des conditions de feu jaune lors des virages à gauche non protégés) est un outil qui pourrait aider les autorités routières canadiennes à améliorer la sécurité des usagers de la route. Toutefois, un examen rigoureux de l'expérience américaine et une évaluation détaillée du contexte canadien s'imposent avant que la flèche jaune clignotante ne puisse être intégrée aux guides techniques de l'Association des transports du Canada (ATC). D'autres conseils sur des outils susceptibles d'améliorer la sécurité là où les véhicules qui tournent entrent en conflit avec les usagers du transport actif pourront aussi être considérés dans les projets ultérieurs de l'ATC, ce qui donnera lieu éventuellement à une boîte à outils complète de dispositifs, de lignes directrices et d'applications liés aux virages non protégés.

### **B. PORTÉE ET APPROCHE**

Le projet produira une synthèse de l'expérience américaine et du contexte canadien relativement aux flèches jaunes clignotantes et recommandera les prochaines étapes visant à guider l'élaboration future d'un guide technique à l'intention des autorités routières canadiennes (s'il y a lieu).

Le consultant retenu réalisera le projet en effectuant les principales tâches suivantes, sans s'y limiter :

- Une revue de la documentation pertinente sur la recherche et l'expérience pratique concernant les flèches jaunes clignotantes aux États-Unis, avec des entretiens de suivi ou des communications avec des personnes appropriées afin d'augmenter ou d'améliorer la base de connaissances sur le sujet
- Un sommaire des leçons apprises de l'expérience américaine, y compris les avantages, les risques et les défis sur les plans de la sécurité et des opérations
- Une enquête auprès des administrations routières canadiennes afin de recueillir de l'information sur les possibilités, les défis, les avantages et les risques apparents liés aux flèches jaunes clignotantes, avec des

entretiens de suivi ou des communications avec des personnes appropriées afin d’augmenter ou d’améliorer la base de connaissances sur le sujet

- Un sommaire des défis, des possibilités, des avantages et des risques liés à l’utilisation des flèches jaunes clignotantes au Canada, y compris des considérations relatives aux différents contextes législatifs et réglementaires, types de route (p. ex. limite de vitesse et configuration des voies), groupes d’usagers de la route, environnements routiers (p. ex. urbain, périurbain et rural), conceptions des feux de signalisation et pratiques opérationnelles
- Des recommandations pour les prochaines étapes, dont éventuellement de la recherche, du développement ou des essais supplémentaires

## C. ÉLÉMENTS LIVRABLES

Le principal élément livrable sera un rapport final complet, mais ciblé, comprenant :

- Un résumé
- Un sommaire de l’expérience avec les flèches jaunes clignotantes aux États-Unis
- Un sommaire des résultats quant à l’utilisation possible des flèches jaunes clignotantes au Canada
- Les prochaines étapes recommandées

Les autres éléments livrables seront :

- Deux projets de mémoire technique donnant des détails de l’information recueillie dans le cadre du projet
- Des présentations PowerPoint pour accompagner des exposés de 20 minutes au Conseil de la sécurité, de la conception et des opérations et au Comité des techniques et de la gestion de la circulation de l’ATC ainsi qu’un exposé de 30 minutes lors d’un webinaire de l’ATC

Tous les éléments livrables devront être soumis en anglais et sous forme électronique (Word, Excel, PowerPoint ou PDF) à l’aide des modèles que fournira l’ATC, s’il y a lieu. L’ATC se chargera de la traduction en français.

## D. CALENDRIER DE PROJET

Le consultant doit proposer un calendrier de projet qui permettra d’obtenir des résultats de grande qualité et qui de préférence respecte les étapes suivantes, tout écart devant être justifié au préalable :

- Attribution du contrat.....May 2024
- Réunion 1 du comité directeur du projet (CDP) (en ligne) – lancement du projet, discussion du plan de travail et du calendrier des travaux proposés .....Juin 2024
- Soumission de l’ébauche de la note technique 1 sur l’expérience américaine..... Septembre 2024
- Réunion 2 du CDP (en ligne) – discussion de l’ébauche de la note technique 1 ..... Septembre 2024
- Soumission de l’ébauche de la note technique 2 sur les possibilités et les défis au Canada ..... Novembre 2024
- Réunion 3 du CDP (en ligne) – discussion de l’ébauche de la note technique 2 ..... Décembre 2024
- Soumission de l’ébauche « 100% » du rapport final comprenant le contenu révisé des notes techniques et des recommandations ..... Février 2024
- Réunion 4 du CDP (en ligne) – discussion de l’ébauche « 100% » du rapport et des recommandations du projet ..... Février 2024
- Soumission de l’ébauche définitive du rapport et de la présentation résumant le projet ..... Mars 2025

- Réunion 5 du CDP (en ligne) – approbation de l'ébauche définitive du rapport et de la présentation résumant le projet.....Mars 2025
- Présentations au Comité des techniques et de la gestion de la circulation et au Conseil de la sécurité, de la conception et des opérations (en ligne) .....Avril 2025
- Livraison du rapport final et du webinaire sur support numérique .....Mai 2025
- Présentation du webinaire à l'ATC ..... à confirmer

Le Comité directeur du projet (CDP) sera composé d'une dizaine de représentants des partenaires bailleurs de fonds du projet. Ses membres examineront et commenteront tous les éléments livrables, et le consultant devra tenir un registre détaillé des commentaires et des actions qui en découlent pour chaque élément livrable. En règle générale, le consultant doit prévoir un minimum de 15 jours ouvrables pour l'examen des éléments livrables avant les réunions. Le chargé de projet du consultant doit assister aux réunions du CDP indiquées dans le calendrier de projet qui précède et peut être invité à participer à d'autres réunions en ligne.

## E. BUDGET

Le budget maximum de ce projet est de **80 000 dollars** pour l'ensemble des honoraires et des dépenses, hors taxes applicables. Les propositions qui ne respectent pas le budget maximum indiqué seront disqualifiées. Les propositions devraient être à prix fixe et le prix n'est pas un facteur d'évaluation. La proposition doit inclure une ventilation détaillée des coûts. L'ATC n'acceptera pas de factures pour des dépassements de coûts (honoraires ou dépenses) associés à la portée initiale des travaux.

Les factures doivent établir un lien entre les montants facturés et le pourcentage d'achèvement des principales tâches. L'ATC conservera une retenue de 10 % sur chaque paiement jusqu'à ce que les éléments livrables finaux aient été acceptés par l'ATC et approuvés par le Conseil de la sécurité, de la conception et des opérations de l'ATC. Tous les travaux effectués au cours des 12 mois précédant le 31 mars de chaque année doivent être facturés à cette date.

## F. EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

Les propositions doivent fournir les renseignements suivants :

- *Compréhension du projet.* Démontrer une compréhension claire de la portée et des objectifs du projet, décrire les défis qui pourraient être rencontrés dans son exécution et proposer des mesures pour les surmonter.
- *Équipe de consultants.* Désigner le chargé de projet et les membres de l'équipe, y compris les sous-consultants, décrire leurs rôles respectifs et indiquer leur expérience dans le cadre de projets similaires ou autrement pertinents, ainsi que toute expérience relative aux projets et processus de l'ATC. La langue de travail de ce projet est l'anglais. Toutefois, le consultant retenu doit être en mesure d'étudier des documents pertinents en langue française et de communiquer avec des intervenants francophones en français, selon les besoins. Le consultant doit clairement identifier les membres de son équipe qui parlent français.
- *Méthodologie.* Décrire les principales tâches et les ressources qui y seront affectées, les principales sources d'information, les analyses prévues, les révisions éventuelles du document et les difficultés attendues. Inclure une liste provisoire des organisations américaines et des administrations routières canadiennes qui seront consultées dans le cadre de ce projet.

- *Calendrier et ressources.* Indiquer les heures-personnes proposées pour chaque membre de l'équipe par tâche, les frais totaux ventilés par tâche et par membre de l'équipe, toutes les dépenses, ainsi qu'un échéancier comprenant les principaux jalons et éléments livrables du projet.
- *Références.* Indiquer trois organisations pour lesquelles des principaux membres de l'équipe de consultants ont mené des projets similaires ou autrement pertinents, y compris l'adresse de l'organisation ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une personne qui connaît bien le travail du soumissionnaire. L'ATC se réserve le droit de demander des références supplémentaires.
- *Conflits d'intérêts.* Divulguer les conflits d'intérêts financiers ou organisationnels potentiels dans la réalisation du projet; par exemple, les propriétés, les relations ou les droits et intérêts de propriété du soumissionnaire qui pourraient être perçus comme un facteur compromettant son objectivité. Indiquer des stratégies d'atténuation pour de telles circonstances.

Les propositions doivent inclure ce qui suit :

- Lettre d'accompagnement (pas plus de deux pages)
- Table des matières
- Corps principal (pas plus de 10 pages, avec du texte à simple interligne, police de caractère de 12 points et des marges d'un pouce)
- Pages supplémentaires
  - Ventilation des coûts du projet (une page)
  - Échéancier du projet (une page)
  - Organigramme de l'équipe de projet (une page)
  - Références
  - Déclaration de conflit d'intérêts
- Curriculum vitae des membres de l'équipe (maximum de quatre pages chacun)

Il faut noter que tout contenu dépassant ces paramètres de portée et de longueur sera supprimé des propositions avant l'évaluation.

## **G. SOUMISSION DES PROPOSITIONS**

La gestionnaire de projet de l'ATC (voir la section I ci-dessous) doit recevoir une version PDF de la proposition par courriel **au plus tard le 22 mai 2024, à 13 h 00 (HE).**

Toutes les questions concernant la présente demande de propositions doivent être transmises par courriel à la gestionnaire de projet de l'ATC (voir la section I ci-dessous) **d'ici le 18 avril 2024.** Les addendas contenant les réponses seront affichés sur la page des demandes de propositions du site Web de l'ATC dans les plus brefs délais, mais **au plus tard le 25 avril 2024.** Il incombe aux soumissionnaires de vérifier si des addendas ont été ajoutés.

## H. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront évaluées en fonction des critères énoncés dans le tableau ci-après. L'ATC se réserve le droit de mener des entrevues téléphoniques ou en ligne avec les soumissionnaires.

Critères d'évaluation	Pondération
Compréhension de la portée, des objectifs et des éléments livrables attendus du projet. Pour démontrer sa compréhension du projet, les soumissionnaires doivent inclure une liste des enjeux clés à étudier dans le cadre du projet.	30
Qualifications, expérience et compétence éprouvées du chargé de projet et des membres de l'équipe.	25
Approche générale et méthodologie. Inclure une liste provisoire des organisations américaines et des administrations routières canadiennes qui seront consultées dans le cadre de ce projet, ainsi que toute approche novatrice proposée pour répondre aux enjeux clés.	20
Pertinence du plan de travail, de l'échéancier et des ressources pour assurer la qualité des éléments livrables et le respect des délais établis	20
Expérience des membres de l'équipe avec les projets et les processus de l'ATC	5
<b>TOTAL &gt;</b>	<b>100</b>

## I. ADMINISTRATION DU PROJET

Un contrat de services-conseils sera établi avant le début des travaux. La gestionnaire de projet de l'ATC assurera la liaison entre le consultant et le comité directeur de projet (CDP) pour ce projet et travaillera avec le CDP pour assurer l'examen continu des éléments livrables du projet et veiller à ce que les objectifs soient atteints.

La langue de travail de ce projet est l'anglais. L'ATC sera responsable de la rédaction et de la distribution des procès-verbaux des réunions et maintiendra une plateforme collaborative en ligne sécurisée pour le partage des documents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Romaine Morrison, M. Sc.**  
**Gestionnaire des programmes techniques**  
**Association des transports du Canada**  
 1111, promenade Prince of Wales, bureau 401  
 Ottawa (Ontario) K2C 3T2  
 Téléphone : 613-736-1350, poste 231  
 Courriel : [rmorrison@tac-atc.ca](mailto:rmorrison@tac-atc.ca)